



Procès-verbal de la 2^{ième} **assemblée régulière** 2009-2010 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 22 juin 2009, à 10 h 00, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais, 394, boul. Maloney Ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, vice-président et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, trésorier et préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur Citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Norman MacMillan, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ministre délégué aux Transports et député de Papineau
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Claude Millette, conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Monsieur Jean Perras, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Robert Bégin, analyste au transport du ministère des Transports du Québec
Madame Gisèle Bernard du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi-Québec

Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Viviane Perreault du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Monsieur Jean Auclair, consultant
Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépot de Danford Lake
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépot de Danford Lake
Madame Suzanne Dagenais, chef de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Madame Isabelle De Bruyn, directrice générale du CLD de Pontiac
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Monsieur Louis-Philippe Hurtubise, directeur général du Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais
Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO
Madame Louise Verville, fellow comptable agréée
Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement et de communication de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Luc Frève, contrôleur de gestion de la CRÉO
Madame Mélodie Hallé, agente de programme de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Nicolas Gilbert, agent de participation citoyenne de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Geneviève Lalande, agente de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Monsieur Réjean Lampron, agent de développement de la CRÉO
Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Christian Taillon, agent de développement de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Madame Paulette Lalande, ayant constaté le quorum, ouvre l'assemblée à 10 h 25.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-09-10-44

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour en y reportant le point 13e) Résidence St-Louis de France.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2009 (décision)
- 4.- Rapport de la présidence :
 - a) Activités (information)
 - b) Rapport annuel 2008-2009 :
 - 1 Mot de la présidente (dépôt sur place)
 - 2 Rapport d'activités 2008-2009 (décision)

- 3 États financiers 2008-2009 (décision)
 - B) Affectation du surplus 2008-2009 de la CRÉO (décision)
 - 4 Nomination du vérificateur pour l'année 2009-2010 (décision)
 - c) Correspondance (information)
- 5.- Rapport de la direction générale :
- a) Activités (information)
 - b) Évolution des dépenses des mois d'avril et mai 2009 (information)
 - c) Budget de fonctionnement 2009-2010 :
 - 1 Conférence régionale des élus de l'Outaouais (décision)
 - 2 Maison de l'Outaouais (décision)
 - 3 Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais (décision)
 - 4 Table jeunesse Outaouais (décision)
 - d) Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2009-2010 (information)
 - e) Tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - f) Revue de presse (information)
- 6.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Madame Sylvie Daigle
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Demande d'appui du Collège Héritage – Programmes « Tourism » et « Hotel Management » (décision)
 - 2 Mise en place du comité de suivi du Forum innovation 2009 (décision)
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Révision de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec (décision)
 - 2 Appui à la position de l'UMQ et de la FQM en matière de gestion des déchets ultimes (décision)
 - 3 Projet régional de caractérisation des eaux souterraines (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Problématique des bois sans preneur dans le cadre des opérations forestières 2009-2010 (décision)
 - 2 Enveloppe budgétaire 2009-2010 pour les Tables locales de concertation de la CRRNTO (frais de réunion et de coordination) (décision)
 - 3 Nomination des commissaires pour la période 2009-2010 (décision)
 - 4 Recommandation à l'égard de l'appel de projets de biomasse forestière (décision)
 - 5 Bilan sur le Forum régional (information)
 - 6 Plan stratégique à l'égard du réseau routier principal sur territoire public en Outaouais – Horizon 2008-2013 (décision)
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - h) Comité de vérification, Monsieur Pierre Rondeau (information)
 - i) État de situation – matières résiduelles – Table des préfets (information)

- 7.- Comité régional – rapport d’activités :
 - a) Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Prolongation du mandat de la Table et du financement afférent (décision)
- 8.- Période publique de questions
- 9.- Une concertation régionale pour les communautés rurales branchées – Internet haute vitesse
 - a) Intelligence Papineau : déploiement territorial – taux de couverture de 45% à 87% non desservi (décision)
- 10.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II :
 - a) Rapport annuel 2008-2009 (information)
 - b) Projets régionaux 2009-2010 :
 - 1 Inventaire de la population du dindon sauvage et sondage socio-économique sur sa chasse (décision)
 - 2 Construction d’un nouveau sentier de motoneiges – Re-Route Trails in Wakefield/Quyon (décision)
- 11.- Entente de partenariat CRÉO - Conseil régional de la culture de l’Outaouais (CRCO) (décision)
- 12.- Entente de partenariat – MCCCCF – CRÉO – municipalité de Montpellier (décision)
 - a) Redressement du Centre d’Art contemporain de l’Outaouais (décision)
 - b) Centre d’Art contemporain de l’Outaouais – Recycl’art 2009 (décision)
- 13.- PROJETS – Fonds de développement régional (FDR) :

Axe développement économique et emploi :

- a) Tourisme Outaouais – Addenda au Plan stratégique quinquennal de développement 2010-2015 (décision)

Axe culture, loisir, sport :

- b) Élaboration d’un concept et d’esquisses d’aménagement pour le Parc du Sault-des-Chats (décision)

Axe développement social et santé :

- c) Moisson Outaouais – Livraison et récupération régionales des denrées alimentaires (décision)

Entente spécifique sur l’adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l’Outaouais :

Volet I – « Soutien aux initiatives du milieu – approche territoriale intégrée » :

- d) Résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes de la Vallée-de-la-Gatineau (décision)
- e) ~~Résidence St Louis de France (décision)~~ (point reporté)
- f) Forum des aînés des Collines-de-l’Outaouais (décision)
- g) Salon des aînés et des proches aidants (décision)
- h) Centre action - Génération (décision)
- i) Projet Intergénérationnel North (décision)

Entente de partenariat régional en tourisme :

- j) Désengagement financier - Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau (décision)

Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau :

- k) 2^{ème} édition version anglaise Brochure Bleu Outaouais sur la protection des lacs et cours d'eau (décision)
- l) Trousses environnementales et éco-conseiller 2009-2010 (décision)

14.- PROJETS – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :

Action jeunesse structurante – Participation citoyenne :

- a) Soutien à l'entrepreneuriat social (décision)

15.- Levée de l'assemblée

3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 MAI 2009**

CA-09-10-45

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

a) Activités :

La présidente fait le rapport de ses activités depuis le dernier conseil d'administration :

- 21 et 22 mai 2009 : Colloque annuel de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec à Québec;
- 1^{er} juin 2009 : Table ronde – Impact économique de la récession sur la région de l'Outaouais à l'Université du Québec en présence entre autres des ministres Norman MacMillan et Lawrence Cannon et de Jean Vaillancourt, recteur de l'UQO;
- 3 juin 2009 : Remise du prix Défi en patin au Gala Loisir, Sport à la Maison du citoyen;
- 7 juin 2009 : Grand CRIC 2009 à la SÉPAQ du Lac Simon;
- 7 juin 2009 : Conférence de presse – Tour du Lac Simon 2009;
- 9 juin 2009 : Participation au Forum annuel de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais;
- 12 juin 2009 : Colloque sur l'utilisation du bois dans la construction résidentielle et institutionnelle : une opportunité pour l'Outaouais à la Cabane en bois rond à Gatineau;
- 19 juin 2009 : Rencontre avec la Table Éducation Outaouais de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Madame Michelle Courchesne.

b) Rapport annuel 2008-2009 :

1 Mot de la présidente :

L'année 2008-2009 fut une année de grands changements pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), qui fête en 2009 ses cinq années d'existence.

L'année a d'entrée de jeu été ponctuée d'importants changements de garde au conseil d'administration, alors que mon prédécesseur, Monsieur Marc Carrière, qui était président de la CRÉO depuis sa fondation en mars 2004, a été élu député du comté de Chapleau le 18 novembre dernier.

Nous avons également vu notre équipe de professionnels passer de 12 à 18 employés, en raison notamment des multiples ententes que nous avons signées ces deux dernières années.

Plus que jamais, les grandes réalisations s'inscrivent dans la vision de développement que nous nous sommes donnée collectivement dans la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012. Nous avons comme stratégie de développement de concerter les acteurs et donner une voix forte et solidaire à la région. Cette volonté s'est traduite dans le leadership que la CRÉO a assumé cette année dans la mise en œuvre de plusieurs dossiers qui demandent que la région se mobilise et passe rapidement à l'action.

Nous avons notamment organisé cette année quatre consultations régionales ayant réuni, pour chacune d'elles, entre 100 et 140 participants.

Sous la bannière Bleu Outaouais, nous avons lancé une grande campagne de promotion des bonnes pratiques, débutée par la distribution de plus de 15 000 copies du Guide pour la protection des lacs et cours d'eau. Nous avons organisé une tournée de consultation et tenu un Forum régional le 23 novembre 2008 afin de valider le plan d'action régional pour la protection des lacs et cours d'eau.

Nous avons également orchestré une tournée de consultation en vue d'adopter notre avis régional sur la consolidation des aires protégées et ce, afin de se positionner face à la volonté du gouvernement de protéger 8% du territoire de la région.

Le second Forum intersectoriel de la CRÉO, le 23 janvier 2009, nous a permis d'aborder deux thématiques intersectorielles qui demandent la contribution de tous les acteurs régionaux, soient l'approche régionale intégrée de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ainsi que le dossier de l'identité régionale et la promotion de l'Outaouais.

Nous avons organisé le Forum Innovation 2009, le 20 mars dernier, qui a mobilisé les milieux de la recherche, les institutions d'enseignement supérieur, les entreprises misant sur l'innovation et les organismes de développement concernés en vue d'élaborer une stratégie régionale afin de maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de l'Outaouais.

Nous avons par ailleurs organisé la tenue du premier Forum des intervenants en entrepreneuriat en mai 2008 afin d'établir un consensus régional autour du développement d'une culture entrepreneuriale dans la région.

Nous avons également assuré la mise en œuvre des nombreuses ententes spécifiques élaborées et signées ces deux dernières années. Nous avons procédé à plusieurs appels de projets, notamment dans le cadre des ententes portant sur la régionalisation de l'immigration, l'adaptation des services et des infrastructures pour les personnes âgées, le soutien aux jeunes artistes professionnels et à la consolidation des organismes artistiques professionnels, le développement durable du secteur agroalimentaire, la protection des lacs et cours d'eau, la politique de soutien aux événements identitaires à caractère culturel et sportif, le volet II, le programme de participation à la mise en valeur des forêts et le Fonds régional d'investissement jeunesse.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRTNO) a pris son air d'allée et démontre plus que jamais que la région s'est prise en main et exerce son leadership dans la gestion de ses ressources naturelles. Nous avons signé une importante entente octroyant un financement annuel de 600 000 \$ qui assure le fonctionnement de la commission et la mise en œuvre de ses actions, et ce, pour les cinq prochaines années.

Pour l'année 2008-2009, le conseil d'administration de la CRÉO aura engagé, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant total de 1 784 039 \$ qui aura permis de financer 80 projets régionaux structurants qui généreront des retombées de 7 482 828 \$. En 2008-2009, chaque dollar investi par le FDR aura généré un effet levier de 4,20 dollars.

J'aimerais remercier tout d'abord notre permanence pour leur implication professionnelle et personnelle. Ils ont tous à cœur l'atteinte de notre vision commune de développement et ceci se reflète encore cette année dans l'excellent travail qui a été accompli.

Je tiens à remercier également tous nos partenaires qui ont participé à nos travaux et qui se sont investis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions régionales structurantes. Je désire souligner particulièrement le travail de chacun des membres des commissions régionales ainsi que celui des membres du conseil d'administration qui, par leur implication et leur contribution, répandent autour d'eux leur passion contagieuse pour le développement harmonieux et durable de notre belle région.

Je tiens particulièrement à remercier Monsieur Aurèle Desjardins, vice-président, et Monsieur Pierre Rondeau, trésorier, pour leur appui, leur dévouement, leur disponibilité et la sagesse de leurs précieux conseils.

Je me dois de souligner, en terminant, tout le travail effectué par mon prédécesseur, Monsieur Marc Carrière, qui a siégé à titre de président pendant plus de cinq ans. Sa contribution exemplaire à l'avancement de nos travaux prend désormais une autre forme tout aussi importante.

2 Rapport d'activités 2008-2009 :

CA-09-10-46

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport d'activités 2008-2009 du Rapport annuel 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 États financiers 2008-2009 :

CA-09-10-47

Monsieur Claude Millette appuyé par
Monsieur Marc Bureau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les états financiers 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) Affectation du surplus 2008-2009 de la CRÉO :

ATTENDU QUE le plan de réfection de la Maison de l'Outaouais est estimé à 25 000 \$;

CA-09-10-48

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise une affectation des surplus 2008-2009 de la CRÉO pour un montant de 25 000 \$ afin de réaliser un plan de réfection de la Maison de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Nomination du vérificateur pour l'année 2009-2010 :

CA-09-10-49

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais confie à Madame Louise Verville, FCA, le mandat de préparer les états financiers vérifiés de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Correspondance :**

La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

5.- **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

a) **Activités :**

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

- 12 mai 2009 : Participation à la TQR technique à Saint-Paulin. Augmentation du FDR et répartition par région;
- 27-28 mai 2009 : Lac-à-l'épaule avec les employés de la CRÉO;
- 25 juin 2009 : Voyage médiatique pour les membres et le personnel de la CRÉO du Petit train Hull-Chelsea-Wakefield;
- À l'automne : Commission parlementaire portant sur la loi 57 sur l'occupation du territoire forestier;
- En août : Conférence de presse pour annoncer le financement des tables jeunesse.

b) **Évolution des dépenses des mois d'avril et mai 2009 :**

Le directeur général dépose l'évolution des dépenses des mois d'avril et mai 2009.

c) **Budget de fonctionnement 2009-2010 :**

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter le budget de fonctionnement 2009-2010.

1 Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

CA-09-10-50

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget de fonctionnement 2009-2010 de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Maison de l'Outaouais :

CA-09-10-51

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget de fonctionnement 2009-2010 de la Maison de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :

CA-09-10-52

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget de fonctionnement 2009-2010 de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Table jeunesse Outaouais :

CA-09-10-53

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le budget de fonctionnement 2009-2010 de la Table jeunesse Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Plan des actions structurantes et intersectorielles 2009-2010 :**

Le directeur général informe les membres que suite au Lac-à-l'épaule qui a eu lieu les 27-28-29 mai dernier avec la permanence, des rencontres sont prévues avec les directeurs régionaux de la CARO et les membres des commissions régionales et le Plan des actions structurantes et intersectorielles sera déposé au conseil d'administration du 19 octobre prochain.

e) **Tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert dépose le tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

f) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

6.- **COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) **Développement social et santé :**

Madame Sylvie Daigle, présidente de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission.

b) **Culture, loisir, sport :**

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission.

1 **Modification de la composition de la commission :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a créé cinq commissions régionales pour le développement de l'Outaouais, dont la commission régionale Culture, loisir, sport;

ATTENDU QUE Loisir Sport Outaouais (LSO) occupe un siège depuis la constitution de la commission Culture, loisir, sport de la CRÉO;

ATTENDU QUE le siège n'a pas été officiellement comblé suite au départ de la direction générale de LSO au printemps 2008 et que le directeur général nouvellement en poste, Monsieur Jean-Marc Purenne, assiste aux rencontres de la commission Culture, loisir, sport, à titre de représentant de son organisme, depuis le début de l'année 2009;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale;

CA-09-10-54

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Culture, loisir, sport, Monsieur Jean-Marc Purenne, directeur général, comme représentant de Loisir Sport Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Développement économique et emploi :

En l'absence de Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi, Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement fait le résumé des activités de la commission.

d) Éducation, recherche et science :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission.

1 Demande d'appui du Collège Heritage – Programmes « Tourism » et « Hotel Management » :

ATTENDU QUE le Collège Heritage désire offrir les programmes « Tourism » et « Hotel Management » et qu'il a déposé en ce sens des demandes d'autorisation permanentes au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du « Plan d'aménagement de l'offre de formation de la région de l'Outaouais »;

ATTENDU QUE la réponse formelle tarde à être donnée au point de compromettre l'inscription de ces programmes au SRAM (service régional d'admission), et en conséquence, d'engendrer une perte de clientèle importante;

ATTENDU QUE le Collège Heritage, pour accélérer les démarches, a modifié sa demande afin d'obtenir les autorisations provisoires et ainsi, démontrer clairement qu'il y a des besoins à combler et une clientèle intéressée à suivre ces cours;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a écrit une lettre, dans le cadre de la demande d'autorisation permanente, pour confirmer au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et au Collège Heritage que les programmes en gestion hôtelière et en tourisme cadrent dans les orientations stratégiques de la Planification stratégique régionale 2007-2012;

ATTENDU QUE la Table Éducation Outaouais et le Cégep de l'Outaouais ont donné leur appui au Collège Heritage dans le cadre de cette demande;

ATTENDU QUE la commission régionale Éducation, recherche et science recommande que la CRÉO appuie le Collège Heritage dans le cadre de cette demande et qu'elle envoie une lettre d'appui au MELS;

ATTENDU QUE la région mise sur le développement de l'offre touristique pour accroître son pouvoir d'attraction auprès des touristes, mais aussi renforcer son pouvoir de rétention des citoyennes et des citoyens actuels et futurs. Pour ce faire, l'Outaouais doit compter sur une main-d'œuvre compétente et qualifiée pouvant desservir une clientèle bilingue;

ATTENDU QUE les nouveaux programmes nous aideront à répondre à la pénurie de main-d'œuvre actuelle de ce secteur, tout en nous assurant de pouvoir compter sur une main-d'œuvre suffisante pour assurer le développement de l'offre;

CA-09-10-55

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais donne son appui au Collège Heritage dans le cadre de sa demande d'autorisation provisoire pour offrir les programmes de formation « Tourism » et « Hotel Management » en anglais et qu'une lettre soit envoyée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour signifier cet appui et pour lui demander de répondre rapidement à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Mise en place du comité de suivi du Forum innovation 2009 :

ATTENDU la tenue du Forum Innovation 2009, le 20 mars dernier, à l'UQO, organisé conjointement par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), en partenariat avec le Bureau Recherche Innovation Outaouais (BRIO);

ATTENDU le rapport final du Forum Innovation 2009, déposé au conseil d'administration de la CRÉO le 11 mai 2009, qui fait état du consensus régional visant la recommandation de mettre en place un mécanisme de concertation régionale pour assurer le suivi du Forum et voir à proposer une Stratégie régionale visant à maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les partenaires de la région reconnaissent que la CRÉO est l'organisation la mieux placée pour assumer un leadership régional, et ce, notamment via la commission régionale Éducation, recherche et science;

ATTENDU QUE la commission régionale Éducation, recherche et science recommande que la CRÉO assure la mise en place d'un Comité de suivi du Forum Innovation 2009 selon la recommandation suivante (*Extrait du projet de compte-rendu de la commission Éducation, recherche et science - Réunion du 26 mai 2009 - Point 4C RECOMMANDATION*);

CA-09-10-56

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais assure la mise en place d'un *Comité de suivi du Forum Innovation 2009*, en lui confiant le mandat suivant et en invitant un représentant de chaque organisation selon la composition proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé des activités de la commission.

1 Révision de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec :

ATTENDU QUE la ville de Gatineau et les MRCs de l'Outaouais se sont regroupées pour trouver une solution régionale à long terme visant la valorisation des résidus ultimes dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE les nouvelles normes du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles obligent bien des municipalités régionales à mettre un terme aux anciennes façons de faire de l'enfouissement en tranchée;

ATTENDU QUE les distances entre les territoires à desservir et les lieux d'enfouissement techniques favorisent la production de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la capacité de réception des lieux d'enfouissement techniques est limitée;

ATTENDU l'importance que revêt pour la région, la recherche de solutions durables en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau recherche une solution permanente et régionale en ce qui concerne la disposition des déchets ultimes;

ATTENDU QUE pour mener à terme cet objectif, le comité exécutif de la ville de Gatineau a, le 27 juin 2008, par sa résolution CE-2008-1140, mandaté la firme SM pour trouver une solution régionale à la gestion des déchets ultimes en tenant compte de l'encadrement législatif québécois soit :

- a) la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- b) la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2009-2019;
- c) le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;
- d) le plan d'action québécois 2006-2012 concernant les changements climatiques.

ATTENDU QUE cette démarche est pilotée par la ville de Gatineau de concert avec les MRCs de la région (soit la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac, la MRC de Papineau et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau);

ATTENDU QU'un comité technique, accompagné dans ses travaux par la firme SM, a été mis sur pied et où siègent des représentants de la ville de Gatineau et des MRCs;

ATTENDU QUE ce comité, après avoir rencontré de nombreuses firmes et après avoir pris connaissance de diverses solutions techniques est maintenant à l'étape de la demande de pré-qualification auprès des firmes spécialisées en matière de disposition de déchets ultimes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec devait déposer à l'automne 2008 la révision de la politique sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 et ce, afin d'établir les orientations 2009-2019 pour la prochaine politique 2009-2019;

ATTENDU QUE la nouvelle politique sur la gestion des matières résiduelles n'est pas encore connue et que cette dernière est nécessaire afin de procéder à l'appel de pré-qualification;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO recommandent au conseil d'administration de la CRÉO de transmettre au gouvernement du Québec une demande pour adopter, au plus tard à l'automne 2009, la nouvelle politique québécoise en matière de gestion des matières résiduelles et ce, pour les années 2009-2019, incluant notamment une définition claire de la valorisation applicable aux résidus ultimes;

ATTENDU QUE par conséquent, l'adoption de cette politique permettra à la ville de Gatineau et aux MRCs de l'Outaouais de poursuivre la démarche régionale de l'appel de pré-qualification visant la valorisation des résidus ultimes dans une perspective de développement durable.

CA-09-10-57

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Steve Harris

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette au gouvernement du Québec une demande pour adopter, au plus tard à l'automne 2009, la nouvelle politique québécoise en matière de gestion des matières résiduelles, et ce, pour les années 2009-2019, incluant notamment une définition claire de la valorisation applicable aux résidus ultimes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Appui à la position de l'UMQ et de la FQM en matière de gestion des déchets ultimes :

ATTENDU QUE la ville de Gatineau et les MRCs de l'Outaouais se sont regroupées pour trouver une solution régionale à long terme visant la valorisation des résidus ultimes dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE pour mener à terme cet objectif, la Table des préfets de l'Outaouais a mandaté la firme SM pour trouver une solution régionale à la gestion des déchets ultimes en tenant compte de l'encadrement législatif québécois soit :

- a) la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- b) la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2009-2019;
- c) le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;
- d) le plan d'action québécois 2006-2012 concernant les changements climatiques.

ATTENDU QU'un comité technique, accompagné dans ses travaux par la firme SM, a été mis pied et où siègent des représentants de la ville de Gatineau et des MRCs;

ATTENDU QUE ce comité, après avoir rencontré de nombreuses firmes et après avoir pris connaissance de diverses solutions techniques est maintenant à l'étape de la demande de pré-qualification auprès des firmes spécialisées en matière de disposition de déchets ultimes;

ATTENDU QUE le 12 février 2008 les maires des grandes villes du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demandaient au gouvernement du Québec que la prochaine politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit :

- que les matières résiduelles soient gérées en fonction de la hiérarchie des 3RV et qu'en conséquence, tous les efforts soient consentis pour maximiser, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation;
- que les modes de traitement des matières organiques et des résidus ultimes, qui permettent de produire une énergie verte, soient reconnus comme une forme de valorisation des matières résiduelles;
- la création d'un programme national de financement des infrastructures de valorisation des matières organiques et des résidus ultimes;
- la compensation à 100%, d'ici 2010, des coûts municipaux de la collecte et du traitement des matières recyclables par l'industrie en fonction du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

ATTENDU QUE le 11 juin 2008 l'UMQ demandait au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de l'accompagner dans les choix technologiques que les municipalités devront faire par rapport à la valorisation des matières organiques et des résidus ultimes;

ATTENDU QUE les nouvelles normes du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles obligent bien des municipalités régionales à mettre un terme aux anciennes façons de faire de l'enfouissement en tranchée;

ATTENDU QUE les solutions peuvent varier considérablement d'une région à l'autre, que les lignes directrices et programmes de financement doivent s'adapter à ces différences et qu'ils doivent viser surtout des résultats et des performances à atteindre;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO sont d'avis que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais devrait appuyer les demandes de l'UMQ et de la FQM à l'effet que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) accompagne les municipalités dans les choix technologiques qui devront être faits par rapport à la valorisation des matières organiques et des résidus ultimes;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO sont d'avis que le conseil d'administration de la CRÉO devrait appuyer la demande de l'UMQ concernant la création d'un programme national de financement pour les municipalités afin de favoriser la valorisation des matières organiques et des résidus ultimes;

CA-09-10-58

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie les demandes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'effet que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) accompagne les municipalités dans les choix technologiques qui devront être faits par rapport à la valorisation des matières organiques et des résidus ultimes.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant la création d'un programme national de financement pour les municipalités afin de favoriser la valorisation des matières organiques et des résidus ultimes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Projet régional de caractérisation des eaux souterraines :

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) propose aux régions un nouveau programme d'aide financière visant l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines au Québec;

ATTENDU QUE le programme a pour objectifs de :

- Dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines à l'échelle d'un bassin versant d'une MRC;
- Développer les partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) et le groupe WESA Envir-eau ont initié, en janvier 2009, une démarche avec les OBV et les MRCs visant à positionner la région dans le cadre du processus d'appel de projets de ce programme;

ATTENDU QUE la majorité des partenaires de la région visés par le programme ont signifié à ce jour un intérêt et une volonté de participer à une démarche régionale structurante et ce afin de bénéficier de l'expertise et de l'aide financière allouées;

ATTENDU QUE la protection des eaux souterraines et de surface est parmi les cibles d'intervention prioritaires identifiées dans la Planification stratégique régionale de l'Outaouais 2007-2012;

ATTENDU QUE le programme proposé par le MDDEP constitue pour la région de l'Outaouais une opportunité d'action régionale structurante mobilisant les acteurs de l'eau, les gestionnaires du territoire et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

ATTENDU QU'en prévision de déposer une demande pour décembre 2009, il est important d'officialiser la démarche régionale en précisant en outre le rôle et le mandat de la CRÉO dans les démarches entourant la conduite régionale de ce dossier;

ATTENDU QUE les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport recommandent, au conseil d'administration de la CRÉO, de formaliser la création d'un groupe d'action régional dont le mandat sera de procéder d'ici novembre 2009, à l'élaboration d'une proposition dans le cadre du programme du MDDEP.

ET

Que le groupe d'action régional soit composé des agents responsables du dossier, parmi les organismes suivants :

Ministères en région : des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Partenaires régionaux : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, ville de Gatineau, COMGA rivière Gatineau, COBALI rivière du Lièvre, CREDDO Outaouais et L'ATINO.

Partenaires associés : Université Laval

ET

Que la coordination régionale du groupe de travail soit assurée conjointement par le CREDDO et la CRÉO.

CA-09-10-59

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Julien Croteau

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la mise sur pied d'un groupe d'action régional dont le mandat sera de procéder, d'ici novembre 2009, à l'élaboration d'une proposition dans le cadre du programme d'aide financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs visant l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines au Québec.

ET

Que le groupe d'action régional soit composé des agents responsables du dossier, parmi les organismes suivants :

Ministères en région : des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Partenaires régionaux : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, ville de Gatineau, COMGA rivière Gatineau, COBALI rivière du Lièvre, CREDDO Outaouais et L'ATINO.

Partenaires associés : Université Laval

ET

Que la coordination régionale du groupe de travail soit assurée conjointement par le CREDDO et la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais** :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission.

1 **Problématique des bois sans preneur dans le cadre des opérations forestières 2009-2010** :

ATTENDU QU'il est de la volonté de la région de l'Outaouais d'exercer un leadership, à l'échelle nationale, en ce qui a trait à l'aménagement et à la sylviculture des forêts de feuillus et de pins au Québec;

ATTENDU QUE le 17 mai 2006, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) (réf. au décret 415-2006);

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté la proposition régionale à l'égard du mandat relatif à l'implantation de sa CRRNT ainsi qu'à la réalisation de son PRDIRT.

Aussi, cette proposition régionale précise que la CRRNT se veut le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public;

ATTENDU QUE le directeur général de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) souhaite que la région de l'Outaouais donne son avis sur une proposition émanant du Conseil de l'industrie forestière du Québec visant la poursuite des travaux de récolte et de transformation en Outaouais pour la saison 2009-2010 moyennant des modalités exceptionnelles d'intervention;

ATTENDU QUE cette proposition a été analysée puis validée sous la forme d'une démarche régionale rigoureuse par une équipe de professionnels de la direction générale de l'Outaouais du MRNF;

ATTENDU QUE le 9 avril 2009, cette démarche régionale a été présentée à la Table des commissaires de la CRRNTO;

ATTENDU QUE le 9 avril 2009, les commissaires de la commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) présents ont voté contre cette démarche régionale (0 pour, 10 contre et 2 abstentions) et ont recommandé au Conseil d'administration de la CRÉO de ne pas appuyer ladite démarche sur la base des informations et des modalités présentées;

ATTENDU QUE le 9 avril 2009, les commissaires de la CRRNTO présents ont aussi demandé aux industriels forestiers de retravailler leur proposition afin de la rendre plus acceptable eu égard aux préoccupations exprimées en ce jour et de la redéposer le plus rapidement possible à la Table des commissaires pour obtenir un avis favorable;

ATTENDU QU'après le 9 avril 2009, les travaux se sont poursuivis à la direction générale de l'Outaouais du MRNF pour tenter de bonifier ladite démarche régionale;

ATTENDU QUE le 21 mai 2009, une démarche régionale assortie de nouvelles modalités a été redéposée à la Table des commissaires de la CRRNTO;

ATTENDU QUE les discussions des commissaires de la CRRNTO présents le 21 mai 2009 entourant cette démarche régionale ont permis de mieux faire ressortir les impacts positifs et négatifs de celle-ci eu égard aux dimensions sociales, écologiques et économiques pour l'Outaouais;

ATTENDU QUE les commissaires de la CRRNTO présents le 21 mai 2009 ont reconnu que les forêts sont très complexes en Outaouais créant ainsi une interdépendance très marquée des activités de récolte et de transformation et que l'arrêt d'une usine touche inévitablement plusieurs autres usines;

ATTENDU QUE le 21 mai 2009, les commissaires de la CRRNTO présents ont défini ensemble une solution de compromis qui soit acceptable dans un contexte exceptionnel où les volumes de bois qui ne trouvent pas preneur ont explosés en Outaouais menaçant directement la survie de toute l'industrie forestière, des emplois et des communautés qui en dépendent;

ATTENDU QUE le 21 mai 2009, le vote ait été demandé par Monsieur Raymond Durocher sur cette solution de compromis et que l'issue du vote est le suivant : 10 pour, 3 contre et 1 abstention;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a choisi de jouer un rôle de premier plan à la recherche de solutions durables, lesquelles solutions verront à concilier les enjeux sociaux, les enjeux environnementaux et les enjeux économiques;

ATTENDU la recommandation favorable de la Table des commissaires eu égard à la proposition présentée le 21 mai 2009;

La présidente, Madame Paulette Lalande demande le vote à main levée. Pour : 14, contre : 2.

CA-09-10-60

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la solution de compromis visant à permettre le maintien des activités de récolte forestière dans un contexte de bois sans preneur en 2009-2010.

ET

Que cette solution de compromis comprenne les modalités suivantes :

1. La mise en œuvre de la démarche régionale bonifiée du MRNF telle que présentée le 21 mai 2009 par les professionnels du MRNF.
2. L'engagement formel des industriels forestiers de l'Outaouais à privilégier l'emploi local en forêt et en usine.
3. L'engagement formel des industriels forestiers de l'Outaouais à faire état mensuellement à la Table des commissaires de leurs activités de récolte et des emplois locaux maintenus en forêt et en usine.
4. La mise en place d'un sous comité spécial, relevant de la Table des commissaires, ayant un double mandat, à savoir :
 - a) Assurer la coordination entre les industriels forestiers qui opèreront en 2009-2010, le MRNF et les intervenants locaux (MRCs, municipalités, ZEC, villégiateurs, etc.) désireux d'obtenir des volumes de bois de qualité pâte pour des fins de valorisation;
 - b) Assurer la concertation entre les acteurs locaux et régionaux du développement économique (CLD, SADC, MDEIE, DEC, ACCORD, MRNF, CRÉO) afin d'identifier des projets industriels structurants pour l'Outaouais et d'organiser le démarchage en vue de trouver et d'attirer des investisseurs.
5. Le bilan des travaux du sous comité spécial présenté mensuellement à la Table des commissaires.
6. La présentation à la Table des commissaires, en fin de saison, par la direction générale de l'Outaouais du MRNF d'un bilan et d'une évaluation de cette démarche.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2. Enveloppe budgétaire 2009-2010 pour les Tables locales de concertation de la commission (frais de réunion et de coordination) :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) et du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise également que la Table des commissaires est le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région.

Aussi, la Table des commissaires a comme principal mandat de convenir des recommandations à être transmises au conseil d'administration de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public;

ATTENDU QUE cette proposition régionale prévoit la mise en place de Tables locales de concertation afin d'assurer la prise en considération des préoccupations et des aspirations exprimées par les communautés de chacun des territoires de MRC;

ATTENDU QUE le 11 février 2008, la CRÉO a adopté les modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation, lesquelles modalités ont été insérées dans le Règlement de la CRRNTO;

ATTENDU QUE les Tables locales de concertation ont un rôle de premier plan en ce qui concerne l'élaboration du PRDIRT ainsi que la planification intégrée des activités sur territoire public en Outaouais;

ATTENDU QUE le 21 mai 2009, la Table des commissaires (CRRNTO) a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'autoriser, pour l'exercice financier 2009-2010, une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour chacune des quatre (4) Tables locales de concertation en Outaouais et ce, pour couvrir les frais de réunion et de coordination.

CA-09-10-61

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, pour l'exercice financier 2009-2010, une enveloppe budgétaire de 10 000 \$ pour chacune des quatre (4) Tables locales de concertation de la CRRNTO en Outaouais et ce, pour couvrir les frais de réunion et de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Nomination des commissaires pour la période 2009-2010 :

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) et du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le Règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO);

ATTENDU QUE ce règlement précise les modalités selon lesquelles doivent s'effectuer la nomination des commissaires à la CRRNTO;

ATTENDU QUE le 30 mars 2009, une invitation a été transmise à tous les groupes sectoriels afin qu'ils soumettent leurs candidatures respectives au poste de commissaire et de substitut;

ATTENDU QUE tous les groupes sectoriels, à l'exception de celui du secteur minier, ont transmis à la CRÉO leurs candidatures respectives;

ATTENDU QUE la CRRNTO a tenu son Forum régional annuel le 9 juin 2009 et que, selon les règlements de la CRRNTO, le représentant des citoyens à la Table des commissaires doit être élu lors du Forum;

ATTENDU QUE l'assemblée présente lors du Forum régional annuel, le 9 juin 2009, a élu le représentant des citoyens, à la Table des commissaires;

ATTENDU QUE les conditions d'admissibilité ont été validées par le directeur de la CRRNTO, à savoir :

- La recevabilité des candidatures soumises par les groupes sectoriels;
- La recevabilité de la candidature reçue au titre de représentante des citoyens;
- Du respect de l'exigence qui a trait à la représentativité territoriale pour les MRCs de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau.

CA-09-10-62

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte la nomination des commissaires telle que présentée au Tableau des commissaires - Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public 2009-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Recommandation à l'égard de l'appel de projets de biomasse forestière :

ATTENDU QUE le 25 juin 2008, le gouvernement du Québec a approuvé la mise en place d'un Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État (réf. au décret 722-2008);

ATTENDU QUE ce programme a pour objet de permettre la récolte de volumes de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État et ce, par la voie :

- D'ententes ponctuelles (court terme);
- D'ententes d'attribution de la biomasse forestière (moyen terme);

ATTENDU QUE ce programme prévoit que l'attribution des volumes de biomasse forestière se fera par voie concurrentielle, i.e. soit par appels de propositions (projets) ou encore par enchères (ententes ponctuelles);

ATTENDU QUE ce programme entre en vigueur à la date de son approbation par le gouvernement et se termine le 31 mars 2011 pour les appels de propositions et le 31 mars 2016 pour les permis annuels d'intervention;

ATTENDU QUE le 20 octobre 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté la résolution suivante relative à la pondération des critères d'évaluation :

D'adopter et de transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune la pondération présentée ci-dessous à l'égard des critères de classification proposés par le Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État (réf. au décret 722-2008) :

Critère de classification	Poids relatif
La rentabilité économique à long terme des projets et la capacité financière des promoteurs	25%
Les gains environnementaux	10%
Le soutien du milieu	16%
La contribution des forêts privées	5%
Les retombées économiques et les liens avec d'autres projets créateurs de richesse	17%
L'intégration aux activités de récolte	17%
Le prix offert	10%

ATTENDU QUE le 5 mars 2009, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé au lancement d'un appel de propositions afin d'attribuer de la biomasse forestière dans la région de l'Outaouais, conformément au *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État*;

ATTENDU QUE le 30 mars 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a résolu d'informer le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, que la CRÉO, dans le cadre dudit Programme :

- ne fera pas les appels de propositions (projets);
- ne verra pas à leur classement ainsi qu'à recommander ceux s'étant le mieux classés;
- et ne tiendra pas les enchères prévues dans le cadre d'ententes ponctuelles (court terme).

Dans cette même résolution, la CRÉO exige du ministre que le processus de sélection des projets de biomasse forestière qui sera mis en place par celui-ci, prévoit que la CRÉO aura la possibilité d'émettre un avis régional à l'égard du classement et de la sélection finale des propositions (projets);

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a terminé l'analyse des deux propositions reçues dans le cadre de ce premier appel de propositions et qu'il sollicite l'avis régional de la CRÉO à l'égard du classement et de la sélection finale de ces propositions;

ATTENDU QUE le 19 juin 2009, les commissaires présents à la séance de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO qu'elle fournisse un avis régional favorable aux deux propositions qui ont été déposées dans le cadre de ce premier appel de propositions, à savoir :

1^{ère} proposition : Les entreprises Lauzon : UAF 72-51, 10 000/tmv et UAF 73-51, 50 000/tmv;

2^{ème} proposition : Forespect : UAF 74-51, 35 000/tmv et UAF 72-51 5000/tmv.

CA-09-10-63

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais émette un avis favorable à l'égard du classement et de la sélection finale des 2 projets de biomasse forestière tels que réalisés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à savoir : 1^{ère} proposition : Les entreprises Lauzon : UAF 72-51, 10 000/tmv et UAF 73-51, 50 000/tmv; 2^{ème} proposition : Forespect : UAF 74-51, 35 000/tmv et UAF 72-51 5 000/tmv.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette cet avis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 Bilan sur le Forum régional :

Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la commission, fait le résumé du Forum régional qui a eu lieu le 9 juin dernier.

6 Plan stratégique à l'égard du réseau routier principal sur territoire public en Outaouais – Horizon 2008-2013 :

ATTENDU QUE dans le cadre du décret #415-2006 (17 mai 2006) visant le Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, le gouvernement du Québec indique que les Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) devront notamment contenir une planification du développement et de la gestion de la voirie forestière;

ATTENDU QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a d'importants défis à relever à l'égard de son vaste réseau de chemins forestiers sur territoire public, notamment en ce qui a trait aux coûts (et au financement) associés aux activités de développement et d'entretien de ce réseau routier;

ATTENDU QUE déjà, de nombreuses infrastructures routières sur territoire public en Outaouais sont dans un état critique, ce qui a pour effet de mettre en péril l'accès à ce territoire ainsi que la poursuite des activités qui y ont cours;

ATTENDU QU'il y a urgence de doter la région de l'Outaouais d'un réel plan de développement et de gestion de son réseau de chemins forestiers sur territoire public afin d'assurer la poursuite des activités qui ont cours sur ce territoire et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QU'il est important d'impliquer les groupes d'acteurs qui sont directement touchés par la planification du développement et de la gestion de la voirie forestière sur territoire public en Outaouais;

ATTENDU QUE le 17 janvier 2008, la CRRNTO a formé un comité régional sur les chemins forestiers dont le mandat est de compléter un projet de *Plan stratégique à l'égard du réseau routier sur territoire public en Outaouais*;

ATTENDU QUE le comité régional sur les chemins forestiers, appuyé dans cette démarche par les Tables locales de concertation, a complété son mandat et déposé à la Table des commissaires, le 19 juin 2009, un projet de *Plan stratégique à l'égard du réseau routier principal sur territoire public en Outaouais 2008-2013*;

ATTENDU QUE le 19 juin 2009, les commissaires présents à la séance de la CRRNTO ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO l'adoption du projet de *Plan stratégique à l'égard du réseau routier sur territoire public en Outaouais*.

CA-09-10-64

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte et transmette au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchard, le *Plan stratégique à l'égard du réseau routier sur territoire public en Outaouais* et ce, tel qu'annexé aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table jeunesse Outaouais :

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table et il informe les membres que le Premier ministre du Québec a annoncé qu'il n'y aurait pas de réduction dans la reconduction des budgets des Tables jeunesse du Québec. De plus, Monsieur Bussièrès souligne l'excellent travail de Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et adjointe parlementaire au premier ministre pour les dossiers jeunesse et de Madame Paulette Lalande, présidente de la CRÉO pour leurs représentations.

Il souligne également l'anniversaire de naissance de Madame Mélodie Hallé, agente de programme à la Table jeunesse.

h) Comité de vérification :

Monsieur Pierre Rondeau, président du comité de vérification fait le résumé des activités du comité et il remercie les membres du comité, la permanence ainsi que le directeur général de la CRÉO pour leur collaboration.

i) **État de situation – matières résiduelles – Tables des préfets :**

Monsieur Pierre Rondeau fait l'état de situation sur les matières résiduelles et informe les membres qu'une résolution adoptée à la majorité par les municipalités de la région de l'Outaouais et la ville de Gatineau a été acheminée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Lyne Beauchamp, lui demandant le dépôt de la révision de la politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec le plus rapidement possible.

7.- **COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS**

a) **Table de concertation régionale sur les véhicules hors route :**

Madame Jocelyne Houle, présidente de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route fait le résumé des activités du comité.

1 **Prolongation du mandat de la Table et du financement afférent :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, via la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route de l'Outaouais travaille depuis plus de deux ans afin de réaliser les mandats confiés à celle-ci par le ministère des Transports du Québec en relation avec les véhicules hors route;

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route de l'Outaouais, coordonnée par Loisir, Sport, Outaouais, œuvre à mettre en place un réseau de sentiers pérennes pour la région afin de répondre au mandat de ladite Table;

ATTENDU l'état de situation actuel de l'Outaouais au chapitre des tracés des sentiers de motoneige comme de ceux du Quad qui réclament encore de solutionner quelques problématiques liées entre autres à certains tracés en particulier, à des droits de passage ainsi qu'à l'identification de zones sécuritaires (points de sortie), travail qui progresse d'ailleurs en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires dans ce dossier;

ATTENDU QUE la date butoir du 1^{er} novembre 2009, initialement prévue pour la fin des travaux de la Table et la mise en place des sentiers ne pourra être rencontrée à la lumière des problématiques encore à régler et qu'un bon nombre de régions du Québec se retrouvent également dans cette même situation de ne pas pouvoir rencontrer l'échéancier prévu dans le cadre de leurs travaux;

ATTENDU QUE la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route de l'Outaouais a constaté auprès des organisations bénévoles qui développent et gèrent l'ensemble des réseaux régionaux, un certain épuisement de leur part dans l'accomplissement de cette tâche ceci, ajouté à la difficulté de recruter une relève pour effectuer ce travail bénévole.

CA-09-10-65

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, faisant suite aux éléments identifiés par la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route de l'Outaouais, demande au ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Norman MacMillan, et à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau :

- La prolongation du mandat de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route de l'Outaouais pour un minimum d'une année;
- De négocier la prolongation des délais quant aux fonds disponibles liés aux mesures de mitigation et à l'élaboration de tracés pour les sentiers interrégionaux;
- D'étudier la possibilité de pérenniser les tables VHR en vue de maintenir la concertation en place et assurer ainsi le suivi sur les liens interrégionaux;
- De mettre en place une mesure de financement permettant un soutien et un accompagnement au travail des bénévoles dans le milieu de la motoneige et du Quad, notamment en favorisant l'embauche d'une ressource dédiée à cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Elle désire remercier la présidente, Madame Jocelyne Houle ainsi que les membres de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets, les préfets de la région ainsi que le maire de la ville de Gatineau pour leur excellent leadership dans le dossier des matières résiduelles.

9.- UNE CONCERTATION RÉGIONALE POUR DES COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES – INTERNET HAUTE VITESSE

a) Intelligence Papineau : déploiement territorial – taux de couverture de 45% à 87% non desservi :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012;

ATTENDU QUE dans l'axe Développement économique et emploi, l'enjeu « Soutenir le développement de l'entrepreneuriat » et « Améliorer la compétitivité des entreprises » a été identifié comme une priorité et que sous l'orientation qui vise à soutenir l'entrepreneuriat, on retrouve l'objectif de développer l'offre et l'accès pour les entreprises et les particuliers aux télécommunications notamment au réseau large bande dans les territoires;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis en place le programme Communautés rurales branchées doté d'une enveloppe financière de 24 millions de dollars sur 5 ans et dont l'objectif principal est d'appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les conférences régionales des élus sont interpellées afin de prendre les moyens pour localiser les territoires à desservir, établir la ou les technologies les plus appropriées, recenser les fournisseurs potentiels et évaluer les besoins financiers;

ATTENDU QUE chaque promoteur qui soumettra un projet dans le cadre de ce programme devra détenir une résolution d'appui de chaque conférence régionale des élus dont le territoire est visé par le projet;

ATTENDU QU'une rencontre d'information et de travail a eu lieu le 6 avril dernier réunissant les directeurs généraux des MRCs rurales de l'Outaouais, les représentants des organismes à but non lucratif mis sur pied pour offrir une couverture Internet haute vitesse dans les territoires non desservis par l'entreprise privée;

ATTENDU QUE le territoire de la ville de Gatineau est desservi par l'entreprise privée et que l'accès à Internet haute vitesse n'est généralement plus un enjeu;

ATTENDU QUE l'ensemble de la région est mobilisée et s'est donné les moyens pour permettre le déploiement d'un réseau Internet haute vitesse dans la majeure partie de son territoire rural :

MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac :

- Déploiement de la fibre optique dans les municipalités et les commissions scolaires des territoires correspondant aux MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau avec la création de Connexion fibre Picanoc;
- Mise en place de Picanoc.net qui depuis deux ans a érigé 39 cellules sur l'ensemble du territoire couvrant les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac, s'apprête à en ériger 24 autres en 2009 et est à élaborer une 4^{ème} phase avec autant de cellules qui lui permettra d'atteindre un taux de couverture de 65% du territoire non-desservi.

MRC de Papineau :

- Déploiement de la fibre optique dans les municipalités et la commission scolaire Au Cœur-des-Vallées sur le territoire correspondant à la MRC de Papineau et une partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Mise en place d'Intelligence Papineau (IP), un organisme à but non lucratif composé des membres de la commission scolaire Au Cœur-des-Vallées, des MRC de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais; de la Commission scolaire Western Quebec et d'utilisateurs;
- Installation en deux phases de 40 tours (qui sera terminée en 2009) qui permet un taux de couverture de 45% du territoire non-desservi;

Élaboration d'un autre projet projetant la mise en place de 40 autres cellules et déposé au MAMROT dans le cadre du programme Communautés rurales branchées.

MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- La couverture offerte par des entreprises privées est limitée malgré une certaine densité de population pour des raisons de non-rentabilité liées notamment à une géographie accidentée;
- La complexité des intervenants, soit les intérêts divergents de plusieurs commissions scolaires et des municipalités, a rendu impossible le déploiement de la fibre optique dans les municipalités et les écoles via le programme « Villes et villages branchées » et la fibre n'est donc pas disponible pour la mise en place rapide d'une entreprise à but non lucratif offrant une couverture Internet haute vitesse dans les zones non-couvertes par l'entreprise privée;
- La MRC des Collines-de-l'Outaouais ne disposant pas de délégation de pouvoir, les municipalités sont interpellées pour négocier leur couverture Internet haute vitesse avec des fournisseurs potentiels dont Intelligence Papineau (IP) et Picanoc.net;

ATTENDU QUE la technologie retenue par les deux organismes à but non lucratif mise en place en Outaouais pour offrir une couverture Internet haute vitesse est la même et qu'ils sont à déployer tous les deux des réseaux aériens Wi-Max qui permettent d'offrir le service à coût abordable pour le citoyen;

ATTENDU QUE ces deux réseaux WI-Max peuvent être élargis pour répondre à des besoins de couverture dans d'autres territoires, en particulier celui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le premier objectif d'Intelligence Papineau est de fournir le service Internet haute vitesse aux populations périphériques des municipalités hors des zones des télécommunicateurs afin de réduire l'inégalité d'accès Internet;

ATTENDU QUE le projet d'Intelligence Papineau (IP) permettra d'augmenter de façon significative la couverture Internet haute vitesse et ce, à un coût comparable à celui offert dans la zone urbaine;

ATTENDU QUE le présent projet avec l'ajout de 40 cellules permettra de passer d'un taux de couverture de 45% à 87% sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE l'augmentation de clientèle visée sur cinq ans permettra à Intelligence Papineau (IP) d'approcher du seuil de rentabilité et ainsi assurer à cette entreprise d'économie sociale une pérennité et donc, une offre de service sur un territoire jugé non rentable par l'entreprise privée.

CA-09-10-66

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie le projet Intelligence Papineau : déploiement territorial - taux de couverture de 45% à 87% du territoire non desservi déposé pour financement par Intelligence Papineau au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT dans le cadre du programme Communautés rurales branchées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

a) Rapport annuel 2008-2009 :

Le directeur général informe les membres que le rapport annuel 2008-2009 sera déposé au prochain conseil d'administration.

b) Projets régionaux 2009-2010 :

1 Inventaire de la population du dindon sauvage et sondage socio-économique sur sa chasse :

ATTENDU QUE le conseil des maires des MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de La Vallée-de-la-Gatineau ont adopté des recommandations favorables au financement des projets régionaux suivants : *Inventaire de la population du dindon sauvage et sondage socio-économique sur sa chasse* et le projet *Construction d'un nouveau sentier de motoneiges - Re-Route Trails in Wakefield/Quyon*;

ATTENDU QUE la gestion et le suivi des projets régionaux du programme VOLET II sont assurés par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

ATTENDU QUE la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire public de l'Outaouais recommande le versement d'un montant de 5 000 \$ à même le budget de fonctionnement de la commission, ce qui conséquemment baissera la contribution de la Fédération québécoise des Chasseurs et Pêcheurs de l'Outaouais à 9 950 \$;

CA-09-10-67

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le projet *Inventaire de la population du dindon sauvage et sondage socio-économique sur sa chasse*, présenté par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs de l'Outaouais dans le programme VOLET II 2009-2010, qu'il soit retenu comme projet régional et ce, sous réserve d'un engagement définitif des MRCs totalisant un montant maximum de 33 740 \$, réparti comme suit : Pontiac (12 250 \$), Vallée-de-la-Gatineau (5 730 \$), Collines-de-l'Outaouais (8 120 \$) et Papineau (7 640 \$).

ET

Que la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais contribue financièrement au projet pour un montant maximal de 5 000 \$ pris dans son budget de fonctionnement 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Construction d'un nouveau sentier de motoneiges – Re-Route Trails in Wakefield/Quyón :

ATTENDU QUE le conseil des maires des MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de La Vallée-de-la-Gatineau ont adopté des recommandations favorables au financement des projets régionaux suivants : Inventaire de la population du dindon sauvage et sondage socio-économique sur sa chasse et projet Construction d'un nouveau sentier de motoneiges - Re-Route Trails in Wakefield/Quyón;

ATTENDU QUE la gestion et le suivi des projets régionaux du programme VOLET II est assuré par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

CA-09-10-68

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le projet *Construction d'un nouveau sentier de motoneiges - Re-Route Trails in Wakefield/Quyón* présenté par Pontiac Snowmobiler Drivers Association dans le programme VOLET II 2009-2010, qu'il soit retenu comme projet régional et ce, sous réserve d'un engagement définitif des MRCs totalisant un montant maximum de 80 000 \$, réparti comme suit : Pontiac (20 000 \$), Vallée-de-la-Gatineau (20 000 \$), Collines-de-l'Outaouais (20 000 \$) et Papineau (20 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- **ENTENTE DE PARTENARIAT CRÉO – CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE DE L’OUTAOUAIS (CRCO) :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l’Outaouais (CRÉO) est l’interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional pour la région de l’Outaouais et, à ce titre, peut donner des avis aux ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que favoriser la concertation des partenaires dans la région;

ATTENDU QUE le Conseil régional de la culture de l’Outaouais (CRCO) contribue, en concertation avec l’ensemble de ses partenaires, à améliorer la qualité de vie en Outaouais, par des actions de mobilisation, de sensibilisation, de représentation et de promotion au développement des arts et de la culture sur l’ensemble du territoire;

ATTENDU la volonté explicite des deux organismes de travailler en partenariat au développement de la région de l’Outaouais et que ce partenariat a débuté dès la constitution de la CRÉO;

CA-09-10-69

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d’administration de la Conférence régionale des élus de l’Outaouais adopte l’entente de partenariat entre la Conférence régionale des élus de l’Outaouais et le Conseil régional de la culture de l’Outaouais et d’autoriser la présidente et le directeur général de la CRÉO à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.- **ENTENTE DE PARTENARIAT – MCCCCF – CRÉO – MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER :**

a) **Redressement du Centre d’Art contemporain de l’Outaouais :**

ATTENDU QUE le Centre d’art contemporain de l’Outaouais (CACO) est un agent actif au développement culturel et à l’accessibilité de l’art au sein de la région;

ATTENDU QU’il met en valeur des ressources culturelles sur le territoire de la MRC de Papineau et, du même coup, contribue à la promotion culturelle et touristique en Outaouais;

ATTENDU QUE les difficultés de l’organisme à se positionner dans le cadre des programmes nationaux pouvant lui permettre d’obtenir un soutien au fonctionnement récurrent ou un soutien au projet conséquent, le place dans une situation financière mettant en péril sa pérennité;

ATTENDU QUE la mise en place d’une entente ciblée permettrait d’outiller l’organisme afin qu’il puisse restructurer son fonctionnement, sa gouvernance et l’ensemble de ses activités de manière à s’inscrire favorablement dans le cadre d’une aide au fonctionnement récurrente, assurant ainsi la viabilité de l’organisme en maintenant son implantation dans le milieu;

ATTENDU QUE l’organisme reçoit l’appui du milieu et, notamment de la municipalité, qui désire conserver et développer cette importante composante culturelle de son territoire.

CA-09-10-70

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le directeur général à finaliser les termes d'une entente de partenariat de trois ans (2009-2012), totalisant un engagement de 30 000 \$, entre la CRÉO, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la municipalité de Montpellier visant le redressement des activités du Centre d'art contemporain de l'Outaouais (CACO), en prenant pour base les conditions évoquées dans la présente et à en préciser les détails avec les partenaires concernés. La Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise également la présidente et le directeur général à signer ladite entente une fois l'ensemble des conditions établies à la satisfaction de l'ensemble des parties au regard des éléments ci-haut mentionnés. La signature de cette entente constitue un engagement final pour la CRÉO qui, au-delà de la période ici indiquée, se retirera définitivement de toute participation financière future dans les activités du CACO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Centre d'Art contemporain de l'Outaouais – Recycl'art 2009 :

ATTENDU QUE le Centre d'Art contemporain de l'Outaouais (CACO) est un organisme participant au développement culturel et à l'accessibilité de l'art au sein de la région;

ATTENDU QUE le CACO est un lieu voué aux arts visuels œuvrant hors des grands centres et démontrant l'importance de cette infrastructure culturelle sur le territoire;

ATTENDU QUE l'organisme fera l'objet d'une entente de trois ans entre la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et la municipalité de Montpellier visant à la restructuration complète de ses activités;

ATTENDU QUE des efforts seront consacrés à pourvoir à l'autonomie du CACO au terme des trois années où l'organisme sera accompagné pour positionner son fonctionnement en conséquence;

ATTENDU QUE le projet reçoit l'appui des artistes, du milieu et, notamment, de la municipalité de Montpellier.

CA-09-10-71

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre de l'entente de partenariat CRÉO-MCCCF-municipalité de Montpellier, via le Fonds de développement régional (FDR), d'une subvention maximale de 15 000 \$ au Centre d'art contemporain de l'Outaouais pour la tenue de son activité *Recycl'art 2009*, ce soutien constituant l'engagement financier de la CRÉO pour l'an un de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Axe développement économique et emploi :

a) **Tourisme Outaouais – Addenda au Plan stratégique quinquennal de développement 2010-2015 :**

ATTENDU QUE le projet entend contribuer au développement et à la promotion d'une offre touristique structurée à travers une démarche visant à l'établissement d'un plan stratégique quinquennal;

ATTENDU QUE l'objectif d'une telle démarche est d'élaborer des stratégies de développement et de commercialisation innovatrices de sorte à ce que l'industrie touristique de l'Outaouais demeure un des moteurs importants de l'économie régionale et grande créatrice d'emplois;

ATTENDU QUE le projet intègre des éléments s'inscrivant dans le cadre de l'axe de Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale 2007-2012.

CA-09-10-72

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), à *Tourisme Outaouais* à titre d'addenda au projet FDR 07-08-304 adopté lors de la séance du 30 mars 2009, d'une contribution financière supplémentaire maximale de 13 025 \$, représentant 25 % des coûts totaux admissibles pour la portion cueillette de données et consultation du milieu et ce, en lien avec la réalisation du *plan stratégique de marketing et de développement touristique quinquennal 2010-2015 pour la région de l'Outaouais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe culture, loisir, sport :

b) **Élaboration d'un concept et d'esquisses d'aménagement pour le Parc du Sault-des-Chats :**

ATTENDU QUE le projet est inscrit dans les attentes signifiées annuelles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre de l'entente de gestion CLD-MRC;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la Planification stratégique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans son objectif d'assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine culturel;

ATTENDU QUE le projet rejoint le plan d'action du Pacte rural quant à l'organisation intégrée des infrastructures sur le plan des noyaux villageois et parcs reliés entre eux;

ATTENDU QUE le projet rejoint le plan d'action du Pacte rural quant à l'organisation économique intégrée sur le plan du développement social, des ressources naturelles et du tourisme;

ATTENDU QUE le projet cadre dans le plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD des Collines-de-l'Outaouais quant aux cibles d'interventions tourisme, développement social et loisir-culture-patrimoine;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac, la municipalité de Bristol et la municipalité de Pontiac ont mandaté le CLD des Collines-de-l'Outaouais pour coordonner, négocier et signer un contrat avec la firme Daniel Arbour & associés / Groupe IBI DAA pour l'élaboration d'un concept et d'esquisses d'aménagement pour le Parc du Sault-des-Chats;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac, la municipalité de Bristol et la municipalité de Pontiac ont mandaté le CLD des Collines-de-l'Outaouais comme fiduciaire des fonds reliés au projet.

CA-09-10-73

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une subvention maximale de 14 566 \$ au CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation d'une étude sur l'*Élaboration d'un concept et d'esquisses d'aménagement pour le Parc du Sault-des-Chats* selon les conditions à conclure avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

c) Moisson Outaouais – Livraison et récupération régionales des denrées alimentaires :

ATTENDU QUE l'objectif de Moisson Outaouais est d'acquérir une autonomie régionale sur le plan de l'approvisionnement, de l'entreposage, du transport et de la distribution de denrées alimentaires visant l'amélioration de la sécurité alimentaire de l'ensemble des résidents de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a signifié son appui au projet de Moisson Outaouais;

ATTENDU QUE le présent projet vise l'acquisition d'un camion réfrigéré usagé afin d'assurer la récupération ainsi que la distribution et la livraison aux organismes de l'ensemble de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la Planification stratégique régionale de l'Outaouais 2007-2012 notamment dans les orientations de l'axe Développement social et santé, qu'il est régional et qu'il répond aux critères du Fonds de développement régional.

CA-09-10-74

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Guy Morissette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'un montant maximal de 53 500 \$ représentant 52,7% des coûts admissibles à Moisson Outaouais pour lui permettre de réaliser le projet: *Moisson Outaouais - Livraison et récupération régionales des denrées alimentaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :

Volet I – « Soutien aux initiatives du milieu – approche territoriale intégrée » :

d) Résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes de la Vallée-de-la-Gatineau :

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QU'une enveloppe de 25 000 \$ qui était réservée pour l'année 2008 sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau est toujours disponible en raison de l'abandon du projet de résidence Montcerf-Lytton;

ATTENDU QUE le projet de Résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes de la Vallée-de-la-Gatineau reçoit l'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du Volet 1, pour l'octroi d'une subvention de 25 000 \$ pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2009-2010 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et Implication », « Logement abordable et accessible » et « Maintien en milieu de vie et service de proximité », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique.

CA-09-10-75

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement à la Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la réalisation du projet *Résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes de la Vallée-de-la-Gatineau*, d'une subvention maximale de 25 000 \$, représentant 0,5% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

~~e) Résidence St-Louis de France (point reporté)~~

f) Forum des aînés des Collines-de-l'Outaouais :

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versée par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE le projet *Forum des aînés des Collines-de-l'Outaouais* reçoit l'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre du Volet 1, pour l'octroi d'une subvention de 12 500 \$ pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2009-2010 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et implication », en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique.

CA-09-10-76

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement au Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais, pour la réalisation du projet *Forum des Aînés des Collines-de-l'Outaouais*, d'une subvention maximale de 12 500 \$, représentant 62% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Salon des aînés et des proches aidants :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de financement du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE le projet « *Salon des aînés et des proches aidants* » reçoit l'appui de la MRC de Papineau dans le cadre du Volet 1, pour l'octroi d'une subvention de 2 260 \$ pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2009-2010 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et implication » et « Maintien en milieu de vie naturel et services de proximité » en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet fait l'objet d'une recommandation du comité de suivi de l'entente spécifique.

CA-09-10-77

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement au Comité régional du troisième âge de Papineau (CR3A), pour la réalisation du projet *Salon des aînés et des proches aidants*, d'une subvention maximale de 2 260 \$, représentant 44% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la MRC de Papineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Centre Action-Génération :

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de financement du Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau contribue pour un montant additionnel de 15 000 \$ pour l'année 2009-2010, rehaussant ainsi l'enveloppe totale disponible pour soutenir des projets sur ce territoire à un montant de 40 000 \$;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau a délégué au comité de suivi de l'entente la responsabilité de faire des recommandations de projets sur son territoire et qu'une représentante de la ville de Gatineau a participé à l'ensemble des travaux du comité de suivi;

ATTENDU QUE le projet « Centre d'Action-Génération » reçoit l'appui du Comité de suivi pour une contribution de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe attribuée au territoire de la ville de Gatineau et que ce projet reçoit également l'appui de la MRC de Papineau dans le cadre du Volet 1, pour l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ pour l'année 2009, les contributions de ces deux territoires totalisant une subvention de 20 000 \$ pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2009-2010 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et implication » et « Maintien en milieu de vie naturel et services de proximité » en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

CA-09-10-78

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement à l'Association des bénévoles Vallée-de-la-Lièvre, pour la réalisation du projet *Centre Action-Génération*, d'une subvention maximale de 20 000 \$, représentant 56,% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la MRC de Papineau et de la ville de Gatineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Projet Intergénérationnel North :

ATTENDU QUE la stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce montant est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de financement du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau contribue pour un montant additionnel de 15 000 \$ pour l'année 2009-2010, rehaussant ainsi l'enveloppe totale de disponible pour soutenir des projets sur ce territoire à un montant de 40 000 \$;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau a délégué au comité de suivi de l'entente la responsabilité de faire des recommandations de projets sur son territoire et qu'une représentante de la ville de Gatineau a participé à l'ensemble des travaux du comité de suivi;

ATTENDU QUE le projet « Projet Intergénérationnel North » reçoit l'appui du Comité de suivi recommandant de verser une subvention de 10 000 \$ pour l'année 2009, provenant de l'enveloppe attribué au territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Volet 1;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité 2009-2010 du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et implication » et « Maintien en milieu de vie naturel et services de proximité » en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

CA-09-10-79

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement au Centre Alimentaire Aylmer, pour la réalisation du projet *Projet Intergénérationnel North*, d'une subvention maximale de 10 000\$, représentant 66,% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la ville de Gatineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat régional en tourisme :

j) Désengagement financier - Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau :

ATTENDU QUE le projet du Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau a été déposé dans le cadre de l'appel de projets du 2 février 2009 du programme de développement touristique de l'Outaouais, prévu à l'entente de partenariat régional en tourisme;

ATTENDU QUE le projet a été retenu par le comité d'évaluation de l'entente de partenariat régional en tourisme pour l'obtention d'un soutien financier conjointement partagé par Tourisme Outaouais et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) à raison de 10 000 \$ chacun;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO, en date du 30 mars 2009, a autorisé le versement à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une contribution financière de 10 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement liés à son projet de Parc linéaire (FDR ES-07-08-140);

ATTENDU QU'à la session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, tenue le 21 avril 2009, le conseil de la MRC a rejeté dans sa totalité le montant de 20 000 \$ octroyé à titre de subvention pour son projet de développement et d'amélioration du Parc linéaire;

ATTENDU QUE copie de cette résolution a été acheminée aux deux instances concernées, soit la CRÉO et Tourisme Outaouais, confirmant par voie écrite la décision du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

CA-09-10-80

Monsieur Claude Millette appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le désengagement de la somme de 10 000 \$ prévue pour le financement du projet de *Parc linéaire de la Vallée-de-la-Gatineau* et que ladite somme soit reversée dans le Fonds de développement régional (FDR) – Entente de partenariat régional en tourisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau :

k) 2^{ème} édition version anglaise Brochure Bleu Outaouais sur la protection des lacs et cours d'eau :

ATTENDU QUE le 9 février 2009, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le plan d'action régional de Protection des lacs et cours d'eau 2009-2012;

ATTENDU QUE la campagne régionale d'information et de sensibilisation sur la protection des lacs, des cours d'eau se poursuit en 2009-2010;

ATTENDU QUE la version anglaise du Guide de protection des lacs et cours d'eau Bleu Outaouais n'est plus disponible, les 5 000 copies produites ayant été distribuées;

ATTENDU QU'il y a une demande de plusieurs municipalités et d'associations de lacs de la région pour diffuser des copies du guide en version anglaise;

ATTENDU QUE ce projet figure parmi les actions régionales prioritaires.

CA-09-10-81

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional via la *Politique de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012*, l'utilisation par la direction générale de la CRÉO d'un montant maximum de 7 500 \$ en 2009-2010 pour l'impression du guide en version anglaise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l) Trousses environnementales et éco-conseiller 2009-2010 :

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les champs prioritaires d'intervention du plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2010;

ATTENDU QUE le projet résulte d'une démarche concertée et mobilise les acteurs et intervenants du milieu;

ATTENDU QUE le projet a une portée territoriale structurante et un impact direct sur la protection des lacs et cours d'eau de la municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le projet vise la prise en charge des interventions par les acteurs du milieu visé par l'intervention;

ATTENDU QUE le projet proposé s'inscrit dans une approche intégrée et durable de protection des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet est soutenu par un partenariat élargi et par des contributions financières significatives d'organismes du territoire, visés par l'intervention;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées positives sur le plan environnemental, social et économique sur le territoire d'intervention;

ATTENDU QUE les actions proposées sont en continuité des interventions ciblées par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité compte assurer la pérennité du projet et l'autofinancement des activités à moyen terme;

ATTENDU QUE les activités du projet seront opérationnelles à compter de juin 2009;

ATTENDU QUE le comité régional d'évaluation composé des directions du MDDEP, du MAMROT et de représentants du MAPAQ et du MRNF ont procédé à l'analyse et recommandé le financement de ce projet.

CA-09-10-82

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement à la municipalité de Chelsea, dans le cadre du Fonds de développement régional via la *Politique de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012*, d'un montant maximum de 10 000 \$ représentant 25,2 % des coûts admissibles en 2009-2010 pour lui permettre de réaliser à l'été 2009 et l'été 2010, le projet de *Trousses environnementales et éco-conseiller 2009-2010*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

Action jeunesse structurante – Participation citoyenne :

a) Soutien à l'entrepreneuriat social :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a pour mission de favoriser l'implication citoyenne des jeunes de 12 à 35 ans dans le développement local et régional de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la participation citoyenne est une des priorités de la TJO pour l'élaboration d'actions jeunesse structurantes (AJS);

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais élabore déjà plusieurs activités en participation citoyenne;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais désire consolider ses projets dans un plan d'action en participation citoyenne et souhaite impliquer d'autres partenaires régionaux;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais, dans le cadre du Plan d'action en participation citoyenne, veut mettre en place un service de soutien à l'entrepreneuriat social en collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais veut inciter les jeunes de l'Outaouais à l'entrepreneuriat social, donc à être des développeurs et des porteurs de projets qui répondent à des enjeux sociaux;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais désire que les jeunes entrepreneurs sociaux soient soutenus par des outils, des conseils, des formations, des ateliers et faire le suivi de leurs projets;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais veut qu'il y ait un agent à l'entrepreneuriat social qui puisse s'informer sur l'entrepreneuriat social pour être une référence auprès des intervenants des Tables jeunesse locales;

CA-09-10-83

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Madame Lise Waters

propose que, pour l'année 2009, le conseil d'administration de la conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du financement réservé de AJS 08-01 : Participation citoyenne / volet « Plan d'action en participation citoyenne » et du financement reçu de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais dans la dite AJS, d'un montant maximal de 23 700 \$ représentant 75,7% des coûts admissibles au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais, pour lui permettre de réaliser le projet *Soutien à l'entrepreneuriat social*. La contribution de 23 700 \$ de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais sera répartie de la façon suivante : 12 700 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse et 11 000 \$ provenant du financement reçu de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

ET

Que, pour l'année 2010, le conseil d'administration de la conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du financement réservé de AJS 08-01 : Participation citoyenne / volet « Plan d'action en participation citoyenne » et du financement reçu de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais dans la dite AJS, d'un montant maximal de 23 700 \$ représentant 75,7% des coûts admissibles au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais, pour lui permettre de réaliser le projet *Soutien à l'entrepreneuriat social*. La contribution de 23 700 \$ de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais sera répartie de la façon suivante : 12 700 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse et 11 000 \$ provenant du financement à confirmer de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-09-10-84

Il est proposé à l'unanimité que le conseil d'administration remercie Monsieur Claude Landry pour son excellente collaboration avec les membres dans le cadre de son mandat comme directeur régional d'Emploi-Québec et lui souhaite une bonne retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente, Madame Paulette Lalande informe les membres que le prochain conseil d'administration aura lieu à Fort-Coulonge le 24 août prochain.

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés, la présidente lève l'assemblée à 12h15.